



**CARREFOUR
SUPPLY
CHAIN**

Le 14 Février 2017,

NÉGOCIATIONS SANTÉ AU TRAVAIL



Introduction : La CGT rappelle que les critères définis par la loi concernant la pénibilité au travail sont loin de correspondre à la réalité du terrain. Nous tenons également à rappeler que le diagnostic fait par le cabinet LEYTON n'a pas été fait selon les demandes de notre organisation, notamment avec une expertise sur tous les sites Carrefour Supply Chain. Nous avons souhaité à travers un courrier que tous les CHSCT soient informés et consultés : cette demande n'a pas été suivie

> De plus nous sommes toujours en attente des résultats des expertises sur le bruit et les vibrations ainsi que l'élaboration des fiches métiers.



> AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL NOTAMMENT SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL



Ne laissez pas votre avenir vous échapper, **VOTER CGT**

- ✚ **Respect du tonnage journalier** avec l'application de la norme AFNOR NF X35-109.
- ✚ Pas de palette préparée ou réceptionnée **au-delà de 1,80 m.**
- ✚ **Pas de colis au-delà de 15 kg.**
- ✚ Intégrer la Supply lors des réflexions menées par l'enseigne et les fournisseurs, afin de prendre en compte les contraintes que rencontrent les préparateurs de commande, avec les références P.A.V (Prête À Vendre) et plus généralement avec le **conditionnement et la fragilité des différents Packaging** (ex : 1er Prix Carrefour), qui pose un réel problème dans le quotidien du préparateur, sans compter la casse, donc la perte financière que cela représente.
- ✚ Imposition de **box et de palettes complètes** aux fruits et légumes.
- ✚ Déploiement des **filmeuses pour Rolls.**
- ✚ En zone « stocké » (picking) ou éclatement, **60 cm d'espacement entre les palettes.**
- ✚ Généralisation des **réhausseuses palettes** avec espacement entre palettes.
- ✚ **Généralisation des tables élévatrices** à niveau constant pour les références les plus lourdes et/ou volumineuses.
- ✚ **Arrêt du filmage manuel.**
- ✚ Mise en place de **codes détrompeurs qui permettent une bonne lecture.**
- ✚ Concernant les caristes, dus à leur position en hyper-extension cervicale, mise en place de **rétract à cabine basculante ou équipé de caméra.**
- ✚ Pour les réceptionnaires, trop de manutention, peu de place sur les quais, ce pourquoi, mise en place du **tri en amont de la réception** (une palette par produit).
- ✚ Pour les services clients logistiques, dû à la pression subite par les clients, **déloguage journalier de 2 heures.**



> BRUIT :

Malgré le refus de la direction de diffuser les résultats des expertises locales sur le bruit et les vibrations, la CGT fait les propositions suivantes :

- ✚ Prise en compte des **caractéristiques sonores du talk man.**
- ✚ Demander aux médecins du travail de chaque Site de continuer à faire un **audiogramme annuel**, car pour **Rappel + de 2500 salariés** de la Supply sont impactés par le **facteur de pénibilité « BRUIT »**, sans compter l'utilisation de la reconnaissance vocale par 70% des salariés.
- ✚ Mise en place des **chaussettes sur les ventilateurs.**
- ✚ Montage de zone en éclatement : mise en place de **dépilleurs mobiles.**
- ✚ **VIBRATION** : Manutention des expéditeurs en chariot accompagnant.



> TRAVAIL DE NUIT :



- ✚ Repos de deux jours consécutifs.

> DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES QUALIFICATIONS :

- ✚ Revoir le plan de formation qui permettrait aux employés d'évoluer en revalorisant et harmonisant les grilles de salaires.

> AMÉNAGEMENT DES FINS DE CARRIÈRES :

- ✚ Plus de préparateur au-delà de 45 ans avec maintien de la rémunération.
- ✚ Plus de travail du samedi et suppression des heures supplémentaires pour les + de 55 ans à la demande des salariés concernés.
- ✚ Mise en place d'un dispositif à partir de 57 ans basé sur le 4/5^{ème} et le 3/5^{ème} du temps de travail.

> LA RÉDUCTION DES POLY-EXPOSITIONS AUX FACTEURS DE PÉNIBILITÉ :

- ✚ Promouvoir l'évolution des carrières.

> L'ADAPTATION ET L'AMÉNAGEMENT DE POSTES DE TRAVAIL :

- ✚ En plus des points évoqués au point 1, sens de circulation, matérialisation au sol des zones définies, nettoyage des entrepôts en décalage des horaires de préparation.

La santé au travail ne doit pas être considérée comme un coût pour l'entreprise, tout ce qui peut contribuer au bien-être des salariés au sein du milieu professionnel est synonyme de baisse d'accidents de travail, d'absences tout en augmentant les performances de chacun et chacune, l'organisation CGT espère que cette philosophie sera partagée par les représentants de la SUPPLY !!! Suite à la prochaine réunion programmée le 14 mars, les élus CGT vous feront part des résultats des débats.



La Délégation CGT